



Le bulletin de l'association

N° 302 Décembre 2018

ASSOCIATION DES AUDITEURS DE L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE DÉFENSE NATIONALE EN MIDI-PYRENEES

EDITION SPECIALE ELECTIONS 2019

Chers amis,

comme il est prévu dans nos statuts (article 15), nous devons organiser notre assemblée générale annuelle avant le 10 février 2019, la date retenue étant le 9 février 2019. A cette occasion nous procéderons au renouvellement du tiers des membres de notre comité directeur et à l'élection du représentant de nos membres associés, Jean-Noel FERRET représentant des membres associés étant seul candidat à sa succession.

Par ailleurs notre Comité directeur vous propose à cette occasion une assemblée générale extraordinaire dans le but de modifier nos statuts, et pour laquelle vous pourrez voter par courrier en retournant le formulaire joint de la même façon que pour l'élection du Comité directeur.

Nos camarades élus il y a trois ans, sortent du comité directeur, tous n'ont pas souhaité se représenter et je les remercie vivement pour le dévouement et l'implication dont ils ont fait preuve le plus souvent durant plusieurs mandats.

Le scrutin s'effectuera à bulletin secret selon les modalités détaillées dans cette édition. Pourront voter uniquement les **auditeur IHEDN ou CHEAr ou IE ainsi que les membres associés (pour leur collège) à jour de leur cotisation pour l'année 2018.**

La liste des candidats au comité directeur vous est jointe avec une courte profession de foi pour chacun d'entre eux. Le nombre de candidat limité au strict minimum reste néanmoins un gage de stabilité.

Choisissez donc dans la liste, les 5 auditeurs qui ont fait leurs preuves et/ou qui vous paraissent bien déterminés à faire avancer nos actions.

Attention !! La date limite de réception des bulletins de vote au bureau de notre association est fixée au 5 février 2019 à 12 heures !

Toute l'équipe actuelle serait très honorée d'obtenir une large participation à ces votes.

Je profite de l'envoi de ce premier bulletin de l'année pour vous adresser ainsi qu'à toutes vos familles, vos proches et amis tous mes vœux pour l'année 2019 !

Jean-Louis LEMMET
PRESIDENT de l'AR 19



CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE et de L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2019

Le 9 février 2019 à 8h30



*Préfecture de Région- Salle Alain BIDOU
Place Saint-Etienne TOULOUSE.*

Déroulement :

8 h 30 : Assemblée générale extraordinaire

Ordre du jour :

- 1- Changement du nom de notre association.
- 2- Représentation des départements au sein du comité directeur.

9 h 00 : Assemblée générale.

Ordre du jour :

- 1- Rapport moral et d'activités pour 2018 (Secrétaire général)
- 2- Rapport du Trésorier sur les comptes 2018
- 3- Rapport du Contrôleur aux comptes et approbation des comptes
- 4- Projet de budget 2019
- 5- Proclamation des résultats des élections pour le renouvellement du Comité directeur

Pause – accueil de nos invités.

- 6- Présentation du nouveau bureau

11 h 00 : Conférence.

1- Modification des statuts

Sur le formulaire joint, différents choix sont proposés concernant la nécessité de renommer notre association suite à la disparition de la région Midi-Pyrénées et à la proposition d'une représentation formelle des départements au sein de notre Comité directeur.

Les choix se feront en émettant un avis favorable ou défavorable aux propositions formulées.

Les choix seront comptabilisés lors du dépouillement et présentés lors de l'Assemblée générale extraordinaire.

Les statuts seront modifiés à l'issue de l'assemblée générale ordinaire.

2- Election au comité directeur

Les deux collèges, auditeurs, et membres associés sont concernés cette année.

Cinq postes sont à pourvoir pour 3 ans au titre du collège des auditeurs.

Membres sortants :

Marc **BEAUVOIS**, Bernard **BOUSQUET**,
Bernard **LAFFORGUE**, Alain **KONE**,
Pierre-Alain **VILLARD**.

Se représentent :

Marc **BEAUVOIS**, Bernard **BOUSQUET**,
Alain **KONE**, Pierre-Alain **VILLARD**.

Se présente comme candidats :

Olivier de **GENTIL BAICHIS**,

Pour le collège des membres associés, Jean-Noël **FERRET** est le seul candidat.

3- Modalités du scrutin

Le scrutin est ouvert aux membres votants à jour de leur cotisation pour l'année 2018 :

- Vis-à-vis de l'Association de la Région Midi-Pyrénées s'ils sont auditeurs d'une session en région ;
- Vis-à-vis de l'Association des auditeurs (AA-IHEDN) pour les auditeurs d'une session

- Vis-à-vis de l'AA- CHEAR ou IE

Ce rendez-vous annuel, est l'occasion, pour chacun d'entre nous, participant activement ou non à la vie et aux travaux de l'association, de montrer notre attachement à la communauté IHEDN, et aux objectifs que nous nous sommes fixés, y compris pour les camarades qui vivent éloignés de Toulouse.

4- Le vote.

L'élection s'effectue **à bulletin secret pour le CODIR et par formulaire pour la modification des statuts**. Le vote est exprimé **par correspondance**, à l'aide des documents joints :

- 1 bulletin de vote pour l'élection du CODIR (liste dont l'ordre de présentation a été tiré au sort) ;
- 1 enveloppe bleue ;
- 1 formulaire à remplir pour la modification des statuts ;
- 1 enveloppe pour l'expédition.

Les noms des candidats auditeurs et du candidats membres associés figurent sur le bulletin de vote, chaque collège vote pour ses candidats.

Pour le collège des auditeurs, les 5 candidats seront classés selon le nombre voix qu'ils auront obtenu.

Pour le collège des membres associés, le nombre de voix obtenu par l'unique candidat sera enregistré.

Aucun nom ne peut être rajouté sous peine d'annulation du bulletin.

5- Envoi des votes.

Utiliser les deux enveloppes ci jointes :

- Le **bulletin** (dûment rempli, candidatures écartées rayées, sans commentaire), devra être introduit dans **l'enveloppe bleue**, cette dernière ne comportant ni signe particulier ni nom ni mention, sous peine de nullité ;
- Le **formulaire** devra être simplement inséré dans **l'enveloppe blanche**.

- L'enveloppe bleue doit être expédiée à l'aide de **l'enveloppe blanche** comportant **impérativement** la mention "Election CD", **identifiée par votre nom et votre signature**, sous peine de nullité ;
- L'enveloppe blanche affranchie doit parvenir au bureau de notre association à l'adresse de notre association :

IHEDN - CASE N° 4
6, RUE DU LIEUTENANT-COLONEL
PELISSIER
31000 TOULOUSE

**Votre courrier devra
parvenir à l'association
pour le 5 février 2019
à 12 heures
Délai de rigueur**

ANNUAIRE

Afin de faciliter le travail des rédacteurs du **prochain annuaire**, nous vous demandons de nous signaler tout **CHANGEMENT D'ADRESSE, DE COORDONNEES, DE MAIL OU BIEN DE SITUATION** et éventuellement de nous envoyer une photo en utilisant l'adresse : ihedn.ar19@orange.fr ou sur le feuillet de changement de situation placé sur le site ci-joint

http://www.aa-ihednmidi-pyrenees.org/ecrire/?exec=articles&id_article=579

6- Dépouillement.

Le dépouillement aura lieu le **7 février 2019 à 17 h 00** dans la **salle de réunion de la DMD 31 QG NIEL rue Montoulieu -Saint Jacques à Toulouse.**

Le bureau de vote, sera constitué par les membres du Comité directeur, non candidats, en fonction à cette date. Le président du bureau sera le doyen d'âge du Comité directeur sortant.

La présence des candidats est vivement souhaitée lors de cette opération (mais pas obligatoire).

Ne seront pas retenues les enveloppes parvenues après le dépouillement ; ainsi que les votes non parvenus dans les conditions précisées précédemment.

- Enveloppe d'expédition ne comportant pas le nom lisible de l'expéditeur et sans signature,
- Enveloppe bleue avec nom ou signe particulier,
- Bulletin de vote comportant plus de 6 noms non barrés (cause la plus fréquente d'annulation).
- Les 5 candidats auditeurs ayant obtenu le plus grand nombre de voix seront élus pour 3 ans.

En cas d'égalité entre 2 candidats, le plus ancien auditeur de l'IHEDN sera élu avant.

A ancienneté égale, le plus âgé sera élu avant.

RAPPEL DE NOTRE AGENDA

7 février 2019 à 17 h 00 : Réunion du CODIR et dépouillement des votes ;

9 février 2019 à 08 h 30 : AGE et AGO (Salle BIDOU en Préfecture).